



ECOLE DE CONDUITE MEAR-TESSIER
13 avenue des Carmes
29250 ST POL DE LEON
02 98 69 70 61 / 06 89 21 28 68
www.autoecolemear.fr

DEROULEMENT DE LA FORMATION

A LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Modalités de déroulement de l'action :

L'auto-école est située au 13 avenue des Carmes
La formation pratique se déroule sur la commune de St Pol de Léon et ses alentours
L'examen pratique se déroule sur Landivisiau

Moyens pédagogiques :

- **Théorique** : Salle de cours, supports pédagogiques et manuels spécifiques (vidéoprojecteur, livre, DVD, tablette)
- **Pratique** :
 - o 7 Peugeot 208 boîte manuelle
 - o 1 Peugeot 208 et une Peugeot 5008 en boîte automatique

Moyens d'encadrement :

- Formation dispensée par six moniteurs titulaires du BEPECASER

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.


Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.



Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

N° : _____ SÉRIE

**EXEMPLAIRE
ADMINISTRATION**

Date : _____ Centre : _____ N° de département : _____

L'expert(e) – Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____

Mme, Mlle, M.⁽¹⁾ : _____ Prénom : _____

(1) (rayer les mentions inutiles : nom de naissance ou/et du nom d'usage s'il y a lieu)

Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : _____ à : _____

N° de département : _____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____

régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen
(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)

FAVORABLE

INSUFFISANT

Examen non mené à son terme

Codes spécifiques :

01 101 102 103 105 Ar

106 jusqu'au : _____

Vaut titre de conduite à compter du : _____

Visite médicale valide jusqu'au : _____

Autres codes : _____

Signature :

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3	ions	ations	me
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								

La préparation à l'examen :

- L'examen blanc : une fois les compétences de la formation initiale acquise, un examen blanc vous sera proposé afin de vérifier la solidité de ces acquis
- Cet exercice vous permettra de connaître les exigences de l'examen : exigence psychologique, émotionnelle et de restitution des savoir faire et de savoir-être en autonomie
- Un volume d'heures vous sera proposé et validé avec votre accord pour préparer l'épreuve pratique du permis de conduire.

L'accompagnement, l'examen, le résultat, l'édition du titre :

- L'établissement s'engage lors de la prestation d'accompagnement à l'examen à mettre à disposition votre formateur, votre véhicule de formation ; de vous conduire sur le lieu d'examen, de vous suivre lors de la présentation de la pièce d'identité et du livret à l'inspecteur, de vous préparer aux attitudes adéquates à cette épreuve ; de faire le bilan après examen de la prestation réalisée avec l'élève et ses éventuels responsables ; enfin de vous raccompagner à l'établissement ou à votre domicile.

L'établissement, dans sa prestation « frais de gestion administrative examen » prévoit :

- La réservation et l'inscription de votre place d'examen via le serveur payant « Printel »
- La préparation et la vérification des documents nécessaires au passage de l'épreuve pratique à savoir carte d'identité ou passeport, le suivi de filière, la validité de la visite médicale, la conformité du livret de formation, le port de verres correcteurs...
- L'édition du bordereau d'examen et des différents documents administratifs
- Après examen, mise à disposition et impression de votre résultat. Si réussite, nous vous informons des documents nécessaires à l'édition du titre et gérons la délivrance du titre via le site de l'ANTS (Agence National des Titres Sécurisés) jusqu'à l'avoir reçu.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser une manœuvre dont une au moins en marche arrière et un arrêt de précision
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.